

De: Annie LACROUX [REDACTED]
Envoyé: lundi 4 mars 2024 14:50
À: Mairie Bourg de Visa
Cc: [REDACTED]
Objet: Zone artisanale

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons reçu ce jour un courrier relatif au projet de modifier le plu pour créer une zone artisanale.

Je possède 2 maisons sur Bourg de Visa, situées toutes deux juste en face de cette parcelle. Une maison que nous habitons et l'autre que nous louons.

J'apporte les commentaires suivants :

- Nous habitons à quelques mètres d'une coopérative agricole qui génèrent un flux de circulation important. Tant des tracteurs, que des poids lourds ou des véhicules légers.

Toutes l'année il y a un flux important de véhicules qui passent, entrent et sortent de l'enceinte de de la coopérative. Cette fréquence est lourdement augmentée lors des périodes de livraisons d'appro (printemps/automne) ou de collecte (été/automne).

Nous avons l'appréhension que rajouter des flux de véhicules volumineux, à l'endroit où des PL circulent déjà, va générer des risques routiers.

Rappelons qu'en face la coopérative, il y a une école et une MAM. Il n'est pas opportun de mettre un risque routier devant une zone où des enfants circulent à pied avec ou sans leurs parents.

Des cars se garent également devant la coopérative ou faire monter ou descendre des enfants.

- outre le risque routier, la construction d'une zone artisanale va engendrer à terme des nuisances sonores. Tant au moment des travaux, que lors de l'exploitation des ouvrages par les artisans. Ce ne sera à l'avantage ni des riverains ni de l'école et de la MAM.

- des parcelles sur la route de BDV direction Montaigu sont aussi en zone constructible, où un vétérinaire est déjà présent. Sur le plan de l'urbanisme il est noté en zone urbaine AUa. Cette zone, proche du carrefour, concentre peu d'habitants à proximité immédiate. Ce serait plus opportun de rassembler tous les commerçants artisans en un même endroit, et sur une zone plus éloignée des habitants, des écoles et de la coopérative où le risque routier est plus important.

- en haut du Bourg il y a aussi des bâtiments déjà construits qui peuvent être vendus ou loués (appartenant à la coopérative). Peut être plus opportun de réutiliser des bâtiments déjà existants.

Aussi, je vous précise être opposée à ce projet sur la parcelle a 1431.

Je vous remercie par avance de prendre en compte ma position.

Veillez agréer mes salutations les plus distinguées.

Annie Lacroux
24 route de picard
82190 Bourg de Visa